

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUIN 2018

Date de la convocation : 30 Mai 2018 2018

Ordre du jour .

Voirie Intercommunale, tarifs épicerie et snack du camping.

Le Maire propose de rajouter la création d'agents contractuels pour l'école (accord à l'unanimité).

L'an deux mille dix-huit et le sept juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur le Maire.

Présents :

RODRIGUES David, DOUCET Stéphane, THION André, ARRAGON Bénédicte, FAGES Guylène, LORI Sabrina, CARRILLO Christophe, MONTIALOUX Régis, CUARTERO Michel, VALENTIN Denis, DIVERNY Sylvie, ETIENNE Marc, MATHIEU Philippe, ALDEBERT Denis, BOISSONNADE Virginie

Absents excusés :, BOUCHARD SEGUIN Hélène (procuration à CUARTERO Michel), BERTRAND Jean-Luc (procuration à RODRIGUES David), BEAUCLAIR Eric (procuration à MONTIALOUX Régis), HALLEUX Frédéric, DA COSTA Fabien, FAGES Luc, POELAERT Jérôme, DA COSTA Francisco, , GAZAGNE Valérie, POUGET Valérie,

Secrétaire : Bénédicte ARRAGON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance, et a exposé ce qui suit :

2018-46 Voirie intercommunale non revêtue :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de transférer à l'intercommunalité des voies non revêtues si elles rentrent dans le cadre de la définition des voies intercommunales.

Considérant que ces voies desservent des habitations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité demande le transfert à la communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn des voies non revêtues suivantes :

- VC 68 Alteyrac
- VC 7 Le Roucat
- VC 30 Le Brouillet
- VC 31 Buttennavant

2018-047 : Tarifs snack et épicerie du camping de la vallée :

VU l'instruction ministérielle (Economie et Finances) du 20 février 1998 relative aux encaissements par les régies de recettes,

VU la délibération n°2016.026 du 18 janvier 2016 instituant une régie de recettes pour le Camping Municipal de la Vallée, de l'Épicerie et du Snack qui se trouvent en ce lieu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUIN 2018

D'ARRÊTER les tarifs de l'épicerie et du snack du Camping Municipal de la Vallée à compter du 15 juin 2018 comme indiqué sur le tableau annexé à la présente.

2018.048 : Recrutement agents contractuels :

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,*

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison d'une surcharge de travail,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, du 1^{er} septembre 2018 au 6 juillet 2019. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à l'école du sycomore à temps non complet rémunéré sur la base de 12.55/35^{ème}. La rémunération sera calculée par référence à l'indice du 1^{er} échelon de l'échelle 3 avec possibilité d'heures complémentaires.
- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent ménage et restauration à temps non complet rémunéré sur la base de 32.05/35^{ème}. La rémunération sera calculée par référence à l'indice du 5^{ème} échelon de l'échelle 3 avec possibilité d'heures complémentaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.
Date d'affichage du compte rendu : 11 juin 2018

Numéro délibération	Objet délibération
2018.046	Voirie intercommunale non revêtue
2018.047	Tarifs snack et épicerie du camping de la Vallée
2018.048	Recrutement agents contractuels